



L'ALOUETTE



BULLETIN D'INFORMATIONS COMMUNALES

Décembre 2008

n° 40

Tél. : 02 99 08 78 69

Fax : 02 99 08 61 30

e.mail : mairie.st-ganton@wanadoo.fr



LE MOT DU MAIRE

Comme déjà annoncé, les travaux de l'église avancent normalement, le calendrier est respecté. La 1^{ère} tranche se termine et les ordres de service viennent d'être signés pour autoriser les entreprises à effectuer les travaux de la 2^{ème} tranche. Le planning 2009 est élaboré et la fin des travaux est fixée au 30 octobre. Je comprends la gêne causée pour l'accès aux tombes, mais je veille à ce que le chantier soit laissé propre le vendredi soir et les entreprises dans leur ensemble respectent bien ces consignes.

Le P.L.U est toujours en cours de validation, il vient d'obtenir un premier accord plutôt favorable de la part du préfet, avec quelques modifications à effectuer, une demande d'un commissaire enquêteur est en cours, lorsque ce commissaire sera nommé, vous serez avisés de ces permanences en mairie afin que vous puissiez y apporter vos observations.

Un groupe de travail planche sur le lotissement de la Roche. Une nouvelle réunion est programmée vendredi avec le cabinet SESAER du Grand-Fougeray afin de préparer une table ronde avec les organismes susceptibles de subventionner le projet : Région, Département, Administrations, ce qui est envisageable fin janvier/début février.

Le dossier assainissement de Beaucel est toujours bloqué, le résultat positif du P.L.U devrait nous apporter un argument pour défendre ce dossier auprès du Conseil Général et de l'agence de l'eau.

Une association de parents d'élèves s'est constituée sur notre commune afin d'envisager la création d'une école publique à Saint-Ganton. Elle vient de me faire part de cette création et me demande de la soutenir.

Avant les élections municipales une idée de regroupement pédagogique avec St-Just avait été envisagée, une inscription de subvention par le contrat de territoire du Pays de Redon auprès de la Région a été demandée. La nouvelle équipe municipale de St-Just ne donne pas une priorité à ce projet, si bien que St-Ganton se trouve seul avec ce projet.

Actuellement nous subissons un coût de fonctionnement pour les écoles de Pipriac et Langon identique à ce qu'il serait si tous nos enfants venaient à une école publique sur notre commune. Reste à trouver le financement pour l'investissement des classes, préau, cour, garderie, cantine... Je poserais la question de confiance au prochain conseil municipal le 19 décembre.

Quant à moi, je pense que l'on devra mesurer l'enjeu pour l'avenir de notre commune et notre capacité financière pour faire face à cette situation mais nous nous devons de faire le maximum pour aider ce dossier à aboutir.

Notre salle polyvalente est utilisée à 75% des week-ends, en général tout se passe très bien, elle plaît aux gens. Comme dans beaucoup de commune, nous avons 2 tarifs : un pour les gens de la commune et un autre pour les gens de l'extérieur. J'observe qu'un laisser-aller s'installe et que des gens de St-Ganton réservent notre salle pour des amis de l'extérieur. Sachez que ces gens là profitent des impôts de St-Ganton et pour moi, ce n'est pas normal. Désormais nous n'accepterons plus ces comportements. Une modification du règlement et des nouveaux tarifs seront mis en application à partir du 1^{er} janvier 2009. Seuls les enfants ou les parents des gens résidant à St-Ganton pourront bénéficier du tarif St-Gantonnois. Là-aussi nous devons avoir un comportement citoyen, nous n'avons pas à faire de passe droit sur le compte de nos contribuables.

Lors de la journée du patrimoine à laquelle j'ai participé à Domloup et à Rennes le vice-président du Conseil Général m'a confirmé qu'il fallait prendre rang pour l'inscription des « Eglise à découvrir » au niveau départemental. Je vais donc charger la commission bâtiment et l'association R.A.C.I .N.E.S à travailler sur ce dossier.

L'année 2008 se termine, je vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année en famille pour ceux qui le peuvent et vous offre tous mes vœux de bonheur pour l'année 2009.

Votre Maire,
Bernard GEFFLOT

Bon Noël et
Bonne Année 2009



ÉTAT-CIVIL

NAISSANCES

A REDON,
le 29 septembre 2008 :
Valentine COTTAIS
Domiciliée « La Touraudais »

PERMANENCES

des Elus

M. Le Maire : le jeudi de 11h à 12h
M. BOUREL : le mardi de 11h à 12h
Mme MAILLET : le vendredi de 11h à 12h
Mlle P. BOULAIS : le samedi de 11h à 12h

de l'Assistante Sociale

La permanence de l'assistante sociale, Mme LORGUEILLEUX, a lieu en Mairie le 3ème mardi de chaque mois de 10 h 30 à 12 h. Prenez rendez-vous au CDAS de Redon au 02.99.71.13.37.

du Député

La permanence du Député se tient à Pipriac, le 3ème vendredi de chaque mois, de 9h à 12h.

PERMIS DE CONSTRUIRE ACCORDÉS

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
M. DEBRAY Robert	La Vionnais	Rénovation /habitation	8/08/08
M. BOULAIS Jean-Yves	La Roche	Extension /habitation	6/11/08

La DDE a changé d'adresse !

SERVICE TERRITORIAL DE L'EQUIPEMENT
Cité Administrative
1 rue des Ecoles – BP 90147
35601 REDON CEDEX
Tel · 02 99 71 10 66 – Fax · 02 99 72 68 79

DECLARATIONS PRÉALABLES ACCORDÉES

<i>Demandeur</i>	<i>Lieu du chantier</i>	<i>Nature</i>	<i>Accord du</i>
M. et Mme DUCLOYER Michel	La Manchonnais	Changement des Ouvertures	12/06/08
M. JINVRESSE Alphonse	La Manchonnais	Division parcelle	02/12/08

LISTE ELECTORALE

Vous avez jusqu'au 31 décembre pour venir vous inscrire sur la liste électorale de votre commune.
Venez en mairie, aux heures d'ouverture, avec vous une pièce d'identité et un justificatif de domicile.

DES DONS toute l'ANNÉE !



LE DON DU SANG : QUI PEUT DONNER ?

- ❑ Pour un premier don :
avoir entre 18 et 60 ans (on peut ensuite donner jusqu'à 66 ans)
se munir d'une pièce d'identité
- ❑ Toute personne est la bienvenue au don du sang sous réserve des contraintes liées à la sécurité des donneurs et des patients. C'est pourquoi, avant chaque don, un entretien confidentiel est réalisé par un médecin de l'EFS.
- ❑ En moyenne, 10% des candidatures au don sont refusées pour des raisons de sécurité. Il faut savoir que 80% de ces contre-indications sont temporaires et que le donneur peut tout à fait se représenter quelques temps plus tard.

Pour vous éviter un déplacement inutile, les principales situations à risque pour vous-même ou pour le malade transfusé sont listées dans l'invitation envoyée avant chaque collecte.

Pour toute question médicale, n'hésitez pas à contacter un médecin du site EFS le plus proche de chez vous.

LE DON DU SANG : COMMENT ÇA SE PASSE ?



L'accueil

L'équipe de l'EFS Bretagne vous inscrit et vous remet le questionnaire pré-don afin de préparer l'entretien médical obligatoire.

L'entretien médical

Avant chaque don, vous rencontrez un médecin de l'EFS qui réalise un entretien confidentiel afin de vérifier votre aptitude au don dans le respect de la sécurité du donneur et du receveur.



Le prélèvement

Votre sang est prélevé par une infirmière de l'EFS spécialement qualifiée. Réalisé avec du matériel stérile et à usage unique, le prélèvement dure environ 10 minutes et permet de recueillir environ 450 mL de votre sang.

La collation

Moment convivial, une collation vous est offerte à la fois comme remerciement et pour garantir une surveillance après votre don.



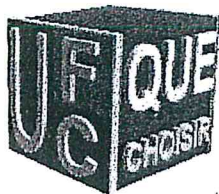
Prenez 1h pour sauver des vies !

À RENNES

rue Pierre-Jean Gineste
Tél. 02 99 54 42 22

- Tous les jours sur rendez-vous
- Dons de sang, plasma, plaquettes

www.dondusang.net
bretagne@efs.sante.fr



**U.F.C – Que Choisir
du pays de Redon**

B.P. 30105 - 35601 REDON Cedex
Tél. 02.99.71.36.22

Courriel : redon@ufc-quechoisir.org

Site : www.ufcquechoisir-redon.org

Nos permanences:

- *Téléphoniques* : tous les mardis après-midi de 14h à 17h pour les prises de rendez-vous principalement.
- *Accueil des litiges à Redon:*
 - 1^{er} mercredi du mois, de 17h à 19h30 au 8 rue Nominoë à Redon.
 - 2^e mercredi du mois de 13h30 à 17h à la Mutuelle des pays de Vilaine (prendre RDV à la Mutuelle)
 - 3^e mercredi du mois, de 17h à 19h30 au 8 rue Nominoë à Redon.
 - 4^e mercredi du mois, de 14h à 17h au Centre Social de Redon (prendre RDV au centre social)
- *Accueil des litiges à Pipriac :*
 - 2^e mardi du mois, de 10h à 12h à la Salle Verte de la mairie de Pipriac
 - 4^e mardi du mois de 10h à 12h, salle verte de la mairie de Pipriac

L'adhésion

- est obligatoire pour tout traitement de dossier ou renseignement nécessitant des recherches.
- est de 21,00 € pour 1 année + 6 € le bulletin trimestriel départemental.



B.P. 88051
12 rue Blaise-Pascal
Z.A. de la Lande Rose
35580 GUICHEN
02 99 57 04 03
www.smictom-nar.fr

REDUIRE LES DÉCHETS, C'EST POSSIBLE !

**Par une série de gestes quotidiens,
il est possible et facile de réduire ses déchets :**

- **Choisir le bon conditionnement :**

- Produits en vrac, à la découpe, avec peu d'emballage
- Grands conditionnements
- Produits concentrés / Eco-recharges



- **Préférer les sacs réutilisables :** des milliers de sacs sont jetés dans la nature provoquant des impacts déplorables sur la faune et la flore et qui mettront des centaines d'années pour disparaître naturellement
 - Cabas / paniers / filets



- **Appliquer le STOP PUB sur la boîte aux lettres :** afin d'éviter les 40 kg de publicités par foyer et par an

- **Limitier les impressions :** afin de faire des économies de papier (préserver les ressources naturelles) et d'encre (diminuer les déchets toxiques)

- Préférer les envois de mails aux envois papiers
- Imprimer et/ou photocopier recto-verso



- **Boire l'eau du robinet :** pour ne plus jeter des bouteilles plastiques et ne pas transporter de packs d'eau. De plus, l'eau du robinet est moins chère.



- **Economiser les piles et utiliser des accus rechargeables :** car les piles sont des déchets dangereux et très polluants, souvent jetés avec les déchets banals. Les accus rechargeables sont économiques car rechargeables jusqu'à 1000 fois.

Bien trier les emballages dans vos sacs jaunes :

BOITES MÉTALLIQUES



**Dans un même sac jaune,
vous pouvez mettre :**

BRIQUES ALIMENTAIRES



BOUTEILLES ET FLACONS EN PLASTIQUE



**COLLECTE UNE FOIS
PAR SEMAINE**

CARTONNETTES



**ATTENTION LES BARQUETTES PLASTIQUES ET POLYSTYRENES SONT A METTRE
DANS VOTRE CONTENEUR A ORDURES MENAGERES**

FORFAIT MINIMUM PROFESSIONNELS

Note d'Information

- **Constat : Des déchets professionnels collectés avec ceux des ménages :**
A l'origine le SMICTOM avait en charge l'élimination des déchets des ménages. Des déchets d'origine professionnelle (estimés à environ 15 %) sont assimilés aux ordures ménagères et collectés avec elles soit dans les bacs privés, soit aux points recyclage ou en déchèterie.

La part actuelle du financement des professionnels dans la redevance n'est que de 9 %. Par souci d'équité et de solidarité, il est normal que le financement du service rendu aux professionnels ne repose pas que sur les particuliers. Le SMICTOM ne reçoit aucune aide au recyclage des déchets professionnels. Seuls les particuliers sont pris en compte. Or chaque professionnel est responsable de la réduction de ses déchets et doit participer au geste écocitoyen en faveur du recyclage.

- **Le principe des nouvelles règles de facturation est simple :**

1) Toute activité professionnelle, quelle qu'elle soit, **génère des déchets**.

2) A la demande de chaque professionnel, le SMICTOM met à sa disposition autant de bacs que nécessaire et les collecte une à deux fois par semaine. La facturation de ce service **est liée au volume** de bacs en place et à la **fréquence** de collecte.

3) Lorsque **la production est faible**, la mise en place d'un bac spécifique dédié à l'entreprise n'est pas justifiée. L'élimination se fait alors soit par des filières dédiées pour certains déchets, soit par le biais du service public assuré par le SMICTOM. La facturation de ce service fait l'objet d'un **forfait** dont le **montant est modéré (40 €/an)** (mais ne couvre pas les coûts de traitement des déchets non recyclables apportés en déchèteries).

4) Toute entreprise justifiant d'un contrat d'élimination de **la totalité** de ses déchets est exonérée en totalité de la redevance.

- **Une mesure appliquée à l'ensemble des professionnels (artisans, commerçants et agriculteurs) :** le SMICTOM a décidé d'appliquer la mesure à tous les professionnels, il a pour cela acheté le fichier SIRENE, base de données des entreprises et des établissements, tenue à jour par l'INSEE.
- **Du temps pour l'information et le recueil des données concernant toutes les entreprises :** une fiche de renseignement destinée à recueillir les informations relatives à l'élimination des déchets de chaque entreprise a été adressée à **4 658 établissements** en octobre 2007.

Elle était accompagnée d'une lettre explicative et d'une plaquette d'information sur les nouvelles règles applicables aux professionnels.

Deux SMICTOM Info tirées à 33 000 exemplaires ont porté sur ce point précis du forfait minimum : une en **janvier 2007** et une en **octobre 2007**. Un article de presse en avait fait état en décembre 2006.

- **En amont, une concertation peu fructueuse :**
Un groupe de travail de 20 personnes créé pour les professionnels a été constitué en 2005 pour peu de présents.
Une **lettre de demande d'avis** aux Présidents des chambres consulaires avait été adressée en novembre 2006 aux trois chambres (Commerce, Agriculture, Artisanat), seul le Président de la Chambre des Métiers et de l'Artisanat y a répondu.
- **Une masse considérable d'informations à traiter :** sur les 4 658 fiches adressées aux professionnels, le retour et le traitement des 2 458 retours a pris beaucoup de temps.
- **Un nombre assez important d'entreprise en conformité avec le principe du forfait minimum :** 436 entreprises ont justifié le forfait minimum sur leur fiche retournée (189 agriculteurs, 117 artisans, 41 commerçants).
- **Une facturation débutée en mars 2008 :** les premières fiches retournées justifiant le forfait minimum ont été mises en facturation à partir du 19 mars 2008 pour l'année 2007. De même, les entreprises identifiées comme usagers des déchèteries ont été facturées à partir de la même date. Au total, plus de 500 entreprises ont été facturées pour le forfait 2007 entre mars et juillet 2008 (436 fiches retournées + usagers identifiés des déchèteries). Le forfait 2008 leur a été facturé en même temps que l'émission principale 2008 des autres usagers du SMICTOM.
- **Mise en recouvrement des fiches restées sans réponse :** les fiches restées sans réponse ont été considérées comme relevant du forfait minimum dans la mesure où les entreprises concernées n'ont pas retourné de contrat d'élimination de la totalité de leur déchet. Elles ont été mises en recouvrement fin octobre 2008 pour les deux années 2007 et 2008.
- **La position actuelle du SMICTOM :** compte-tenu du nombre de fiches justifiant le bien fondé du forfait minimum, il est difficile de soutenir que certains types d'activités ne généreraient pas de déchets. Ceux-ci n'étant pas non plus pris en charge en totalité par des filières spécifiques. Il s'avère que, quel que soit le secteur d'activité, des professionnels responsables admettent l'utilisation du service. Les professionnels disposant d'un justificatif d'élimination de la totalité de leurs déchets (contrat précisant la nature des déchets et la période de validité) peuvent l'adresser au SMICTOM qui procédera à une régularisation de la facture initialement adressée.

En outre, des cas particuliers peuvent se présenter, ils seront examinés par une **commission de recours** présidée par un vice-président du SMICTOM. La recherche de **partenariats** en vue de **l'amélioration de la réduction des déchets et du recyclage** se poursuit.



Le 6 avril 2008, une cinquantaine de personnes s'est réunie dans les vallées de Beaucel pour re-découvrir ce petit coin de Saint-Ganton oublié par certains et pourtant riche d'histoire et de biodiversité.

Le contrat Nature arrive au terme de sa troisième année. Il reste un an pour finaliser l'action qui s'est centrée sur la restauration et l'aménagement des vallées de Beaucel.

Il est question dans ce projet de valoriser le site sans le dénaturer, d'accueillir des visiteurs sans en faire un site touristique, de restaurer sans nuire à la biodiversité. Afin de garantir l'entretien du site après travaux, le CPIE a rédigé le plan de gestion du site. Il planifie les travaux mensuellement sur 5 ans. Ce document peut être utilisé par n'importe quelle personne qui serait en charge du suivi des vallées.

La première phase de travaux de février 2008 a permis d'ouvrir cet espace que la végétation avait envahi. Nous n'avions pas alors toutes les autorisations pour restaurer l'ensemble du site. Le Centre Permanent d'Initiatives pour l'Environnement (CPIE) a continué son travail de concertation auprès des propriétaires pour que les travaux et les aménagements puissent couvrir le plus de parcelles. Depuis, en novembre et décembre 2008 une deuxième phase de travaux a permis de finir le chantier. Les propriétaires ont eu l'occasion de rencontrer l'équipe sur place pour discuter du projet et retrouver leur parcelle.



Afin d'aménager au mieux cet espace, l'association RACINES et le CPIE ont échangé avec plusieurs aînés de la commune pour connaître l'histoire et l'utilisation passée de ces fonds de vallées. Ces échanges enrichissants seront utilisés pour réaliser des panneaux ou carnets d'information destinés à ceux qui veulent découvrir les richesses du site. Des propositions d'aménagements seront faites au conseil municipal en mars 2009 et les travaux devront être finis pour la fin de l'année 2009. Toutes personnes souhaitant intégrer le groupe de travail sur l'aménagement des fonds de vallées est invité à contacter Guillaume Cosson au 02 99 72 69 25.

➤ QUELQUES DATES A RETENIR !

- Atelier « palis » :

Un chantier ouvert à tous est prévu **le 7 février 2009**, rendez-vous à 10h à la place de l'église. Ce matin là, nous redresserons une haie de palis avec pour formateur un ou plusieurs aînés de la commune. Grâce à leur savoir faire, nous apprendrons cette technique ancienne, importante avant le remembrement. Ce chantier se déroulera dans les fonds de vallées de Beaucel. D'autres ateliers seront proposés en 2009.

- Sortie nature :

Le dimanche 29 mars de 9h30 à 12h, le CPIE propose la visite des fonds de vallées pour découvrir le site après travaux et les propositions d'aménagements retenus par le conseil municipal. Rendez vous à 9h30 sur la place de l'église.



La Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine

La Mission Locale apporte des réponses individualisées à tous les jeunes de 16 à 25 ans sortis du système scolaire dans les domaines de :

- **L'emploi** (aide à la rédaction de CV, lettres de motivation, mise en relation avec des employeurs, accès Internet gratuit, création d'activités, parrainage...)
- **La formation** (information, construction du parcours, financement,...)
- **La santé, le logement et les transports** (mise à disposition de cyclomoteurs, soutien psychologique...)
- **De l'accès à la culture, aux loisirs et aux sports** (séjours de vacances et accès aux loisirs à tarifs préférentiels,...)
- **Des aides financières** (Fonds d'Aide aux Jeunes, chèque mobilité...)

Pour vous inscrire, prenez rendez-vous avec le conseiller référent de votre commune à la Mission Locale au **02 99 72 19 50**.

Élargissement des choix professionnels

La Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine observe que les jeunes femmes sur ce territoire rencontrent plus de difficultés pour accéder à un emploi. Ces observations ont amené la Mission locale et ses nombreux partenaires à s'inscrire pleinement dans le cadre de la manifestation régionale « 100 femmes, 100 métiers » afin de favoriser la mixité des métiers et l'égalité professionnelle pas seulement dans les secteurs traditionnellement masculins, mais à tous les métiers.



Osez un autre choix professionnel : une quinzaine de personnes a participé à une séance d'échange et d'information sur l'orientation professionnelle. Le témoignage d'une femme au parcours professionnel riche a été très bien accueilli.

Mixité des filières scientifiques et techniques : 58 lycéens (ennes) se sont déplacés à Manivel pour une séance qui démarrait avec un film présentant des chirurgiennes en pleine activité.

Un car a été organisé pour participer à la manifestation régionale Visites d'entreprises : 2 entreprises, Base Intermarché, cuisines Roux, nous ont ouvert leur porte pour permettre aux jeunes de mieux connaître les métiers et choisir sans préjugés.

Groupe de jeunes

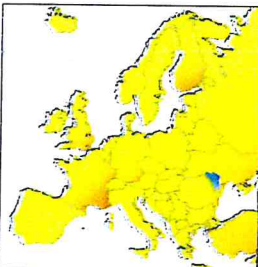
Un groupe de jeunes se crée à la Mission Locale pour se retrouver, créer des liens, de l'entraide, réfléchir ensemble, apporter ses idées... Les rencontres se déroulent dans une ambiance conviviale et sans obligation. La prochaine réunion a lieu le jeudi 18 décembre à la MAPAR, à 18 heures. **ON COMPTE SUR VOUS !! Si vous êtes intéressé(e) parlez en à votre conseiller ou à l'accueil.**

Irina - Moldavie



La Mission Locale accueille tous les ans des jeunes étrangers en Service Volontaire Européen (S.V.E.). Depuis la fin octobre 2008, Irina est arrivée de La Moldavie - pays situé près de la Roumanie et de l'Ukraine (pays de l'Est).

Elle travaille sur différentes actions telle que la pause-café, les projets concernant les départs à l'étranger, semaine de l'Europe avec les S.V.E. présents à Redon (à ce jour 8 jeunes étrangers). Elle se rend disponible pour parler de son pays à la Mission Locale.



Projet professionnel et formation

Dans le contexte économique qui se dessine pour les mois à venir, c'est peut-être le moment de réfléchir à votre projet professionnel. En effet, la Mission locale accompagne les jeunes de moins de 26 ans sortis du scolaire dans la construction de leur projet professionnel quel que soit leur statut (demandeur d'emploi, en emploi, etc.). Notre objectif est d'élaborer ensemble un projet réaliste par rapport à vos attentes, vos souhaits et vos possibilités tout en étant cohérent du point de vue du marché du travail.



Plusieurs dispositifs et formations existent sur la Pays de Redon et de Vilaine : de l'élaboration du projet professionnel jusqu'à la formation qualifiante. Les domaines couverts sont ceux de l'aide à la personne, du commerce et de la distribution, de l'industrie, du bâtiment, de l'agriculture, etc.

Si vous souhaitez avoir plus d'information et/ou être accompagné dans la construction de votre projet professionnel vous pouvez prendre rendez-vous avec un conseiller à la Mission locale du Pays de Redon et de Vilaine.

Point d'accueil Maison de la Formation



La Mission locale a été labellisée par le Conseil Régional de Bretagne **point d'accueil Maison de la Formation** (MFP). Dans ce cadre, elle accueille, informe et oriente toute personne, quelque soit son statut et son âge sur l'ensemble des questions relatives à la formation professionnelle.

AGENDA

- Dates des expositions
 - ✓ **Décembre**
 - ⇒ Du 01 au 12 décembre : le SIDA et les MST
 - ⇒ Du 15 décembre au 03 janvier 2009 : expo sur l'Ecosse réalisée par une jeune suite à son départ à l'étranger
- Forum des métiers - 17 janvier 2009
- Assemblée Générale de la Mission Locale - 11 juin 2009

Mission Locale

1, rue du Tribunal - BP 70234 - 35602 REDON CEDEX

☎ 02 99 72 19 50 - ☎ 02 99 72 34 64 - ✉ mlprv@ml-redon.com - <http://www.ml-redon.com>

Horaires

Du lundi au jeudi 8 H 30 / 12 H 30 - 13 H 30 / 17 H 30

Le vendredi 8 H 30 / 12 H 30 - 13 H 30 / 17 H 00



33 place de Verdun
35550 PIPRIAC
☎ 02.99.34.36.91 / 📠 02.99.92.10.42
pae.pipriac@libertysurf.fr

Le Point Accueil Emploi est une structure pour favoriser le retour à l'emploi. C'est un lieu d'accueil de proximité pour vous renseigner dans le cadre de l'emploi, la formation et l'orientation professionnelle et ce, que vous soyez employeurs, particuliers, salariés ou demandeurs d'emploi. Vous pouvez y trouver :

- les offres ANPE du Bassin Rennes – Redon et locales
- une documentation variée sur l'emploi, la formation et les métiers
- une aide pour réaliser votre CV ou rédiger une lettre.

Le P.A.E. réalise des actions en partenariat avec le CIDF comme le « Module Découverte des Métiers », qui s'adresse aux femmes désireuses de reprendre une activité professionnelle suite à une interruption de plusieurs années.

Contact : Caroline Le Bris

Un coup de pouce !

Le P.A.E., en partenariat avec la Mission Locale du Pays de Redon et de Vilaine et l'AIDE Emploi Services, met à disposition un cyclomoteur pour les demandeurs d'emploi sans moyen de transport. Contactez-nous pour les tarifs et conditions. D'autre part, suite à une convention signée avec le Conseil Général 35, nous avons la possibilité de délivrer des titres de transport du Groupement Ille et Vilaine Autocars aux personnes inscrites à l'ANPE, pour se rendre à un entretien d'embauche vers Rennes ou Redon, sur convocation.

Contact : Laurence Bonjour

Vous souhaitez faire du covoiturage pour vous rendre au travail, il existe une association : Covoiturage+, avec qui vous pouvez prendre contact.

Si vous souhaitez découvrir nos services et horaires sur Internet :

<http://paepipriac.monsite.orange.fr>



Le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) du Pays de Redon: au plus proche des besoins des personnes âgées de plus de 60 ans, des personnes en situation de handicap et de leurs familles.

La recherche de solutions garantissant une plus grande autonomie des personnes âgées de plus de 60 ans et des personnes handicapées est souvent complexe. Le CLIC est un service gratuit d'information et d'orientation dans vos démarches.

Le CLIC est interdépartemental, il intervient sur cinq cantons : ceux de Redon, Pipriac et du Grand-Fougeray pour la partie Ile-et-Vilaine et ceux de Saint-Nicolas de Redon et de Guéméné-Penfao pour la partie Loire-Atlantique.

Un guichet unique pour :

- Obtenir des informations concernant les services existants sur le territoire : aide et soins à domicile, maison de retraite, les structures d'accompagnement pour les personnes en situation de handicap, les association de famille et/ou de malade ...
- Connaître vos droits en cas de perte d'autonomie
- Avoir des conseils sur l'adaptation de votre habitat
- Etre accompagné dans la constitution des demandes d'aide auprès des organismes du Conseil général : l'allocation personnalisée à l'autonomie pour les + de 60 ans et auprès de la Maison Départementale des Personnes Handicapées (ex-COTOREP) pour les – de 60 ans

Pour nous contacter par téléphone : de 9h à 12H et de 14H à 17H30 du lundi au jeudi et jusqu'à 16H30 le vendredi au 02.99.71.12.13

Pour nous rencontrer : tous les matins au 7 rue des douves à Redon (l'après-midi sur rendez-vous) et dans votre mairie sur rendez-vous.

AIDE A LA FAMILLE POUR L'EMPLOI D'UNE ASSISTANTE MATERNELLE AGREEE (Afeama)

Les démarches

Vous devez remplir un formulaire d'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle agréée.

Vous pouvez le télécharger à partir du site internet www.caf.fr et l'imprimer ou le demander à votre Caf.

Vous devez retourner :

- la déclaration d'emploi à l'Urssaf dans les 8 jours suivant son embauche,
- la demande d'aide à l'emploi à votre Caf dans les plus brefs délais.

Le droit à cette allocation est ouvert à compter du premier jour du trimestre civil au cours duquel votre Caf a reçu la demande.

Chaque trimestre l'Urssaf vous enverra une déclaration nominative que vous devrez compléter, puis retourner à votre Caf.

Respectez les délais indiqués pour éviter les pénalités de retard et bénéficier de l'aide à la famille pour l'emploi d'une assistante maternelle.

LISTE DES ASSISTANTES MATERNELLES de la commune de Saint-Ganton

Nom Prénom	Adresse	Téléphone	Accueil à tps complet	Accueil à tps partiel	Accueil périscolaire	Dispo tps complet	Dispo périscolaire
BONNO Sylvaine	La Manchonnais	02-99-72-07-69	2	0	1	2	1
CHEVAL Marie Aline	La Manchonnais	02-99-72-64-19	3	0	0	3	0
DUCLOYER Marie Reine	La Manchonnais	02-99-72-63-87	3	0	0	2	0
MASSIOT Isabelle	La Roche	02-99-08-64-20	3	0	0	3	0

Plan Local Urbanisme

Rappel sommaire de la procédure PLU :

Automne 2006 **Lancement du projet PLU**



Travail des élus avec le cabinet d'études SESAER pour établir le projet d'aménagement et de développement durable. Contact avec les différents services de l'Etat.

20 mars 2007

Réunion publique – présentation à la population du PADD (projet d'aménagement et de développement durable)



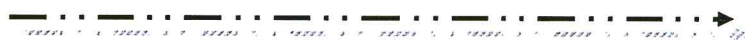
Travail des Elus, déplacement sur l'ensemble de la commune pour déterminer concrètement les points à insérer au PLU. Travail en collaboration avec les services de l'Etat pour intégrer leurs données.

12 juin 2008

Réunion publique – présentation à la population du projet de PLU avant validation auprès des services de l'Etat

Prochaines étapes en cours et à venir :

- 3 mois de **consultation des services de l'Etat** (en cours)
- **Enquête publique** (dates non encore définies), un commissaire enquêteur sera nommé pour instruire le dossier. Lors de permanences à la mairie, il recevra et prendra note des observations et réclamations de la population.



Rappel des zones proposées pour la commune :

- **Sites protégés** - protection stricte - référencées par les services de l'Etat
- **Zones humides** – référencées par le CPIE dans le cadre d'un contrat nature.
- **Zones agricoles** réservées strictement à l'agriculture
- **Zones constructibles** – répertoriées par le conseil municipal lors de son passage dans les différents villages en prenant en compte des critères bien cadrés.
 - zone orange (sur le plan) = construction nouvelle et/ou rénovation, extension (limitée en surface), bâtiments annexes
 - zone verte (sur le plan) = rénovation, extension (limitée en surface), bâtiments annexes. Construction nouvelle impossible.
- **Secteur de la Roche** : 2 zones à urbaniser dans le cadre d'un lotissement communal, 1 zone « groupe scolaire », 1 zone « services commerciaux »
- **Secteur de la Belle-Alouette** : complexe sportif ; zone artisanale
- **un chemin piétonnier** - emplacement réservé entre le bourg et la Belle-Alouette (complexe sportif, bibliothèque...)
- Quelques éléments répertoriés par le conseil municipal : **sites archéologiques** (sur avis de la DRAC) ; **espaces boisés classés** (défrichement interdit) ; quelques zones dont les **constructions sont soumises à permis de démolir** (concernent les bâtiments remarquable)



Important :



- **Une zone** correspond à un **règlement**, se renseigner auprès de la mairie pour avoir le détail précis du règlement par zone.



- **L'ensemble des documents** concernant le projet de PLU est **consultable en mairie**.



- **Enquête publique** : Toute personne souhaitant apporter observation ou réclamation sur le projet de PLU devra le faire auprès du commissaire enquêteur par courrier ou oralement lors de ses permanences à la mairie (date non fixée).



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 5 Juin 2008 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil huit, le cinq juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 29 mai 2008

Étaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr DUCLOYER, Mr Y. LE BON DE LA POINTE.

Absents excusés :

Secrétaire : Mr DUCLOYER

Ordre du Jour

- * *Subvention pour le Collège du Querpon*
- * *Désignation des membres de la commission d'appel d'offres,*
- * *Réflexion sur le lotissement de La Roche,*
- * *Compte - rendu de la Commission Animation,*
- * *Renouvellement de la ligne de crédit,*
- * *Concours cantonal des maisons fleuries (acceptation des valeurs des lots),*
- * *Questions diverses.*

1- Subvention pour le Collège du Querpon

Monsieur le Maire propose d'octroyer une subvention au Collège du Querpon.

Après délibération, le conseil municipal décide d'augmenter les subventions de 5 %, ce qui donne le résultat suivant :

➤ COLLEGE du Querpon à Maure de Bretagne (1 séjour x 48.30€) 48.30 €

Un crédit est inscrit au Budget Primitif 2008 à l'article 6574 "Subventions de fonctionnement aux associations".

2 – Désignation des membres de la commission appel d'offres

Après une explication sommaire sur le principe de la Commission Appel d'Offres, il est procédé par vote au scrutin secret et à la proportionnelle à la constitution de cette commission communale :

APPEL D'OFFRES

Titulaires :	M. Bernard GEFFLOT	Suppléants :	Me Patricia BOULAIS
	M. René BOUREL		M. Gilles BELLEIL
	Me Marie-Jeanne MAILLET		M. Michel DUCLOYER
	Me Fabienne COTTAIS		Me Carole LEROUX
	M. Yves LE BON DE LAPOINTE		M. Gérard PROVOST

3 – Réflexion sur le Lotissement de La Roche

Présentation d'un possible aménagement de quartier par le Cabinet Sesaer, sur le terrain de M. Templé.

Les lots seraient compris entre 577m² et 1288m², soit environ 6 à 10 lots.

Le style du lotissement et de ses habitations doit être déterminé.

En ce qui concerne les 6000m² à gauche du chemin de la Cohue, il y a la possibilité de faire 4 à 5 maisons. Cependant, il serait raisonnable de laisser ce terrain pour une future école.

Enfin, l'objectif est de continuer à acquérir des parcelles sur la deuxième partie et de faire appel à un cabinet pour une étude plus poussée.

Réunion de travail sur ce sujet entre P. BOULAIS, G. BELLEIL, F. COTTAIS

4 – Compte rendu de la commission animation

R. BOUREL présente à l'assemblée le compte rendu de la réunion de la commission animation. Celle-ci était axée sur la préparation de l'inauguration du sentier d'interprétation qui aura lieu le vendredi 18 juillet 2008 à 18h00.

Ainsi, il a été prévu d'amener les personnalités à l'envers du circuit : départ de l'Eglise pour se rendre au point 9 derrière la carrière, en passant derrière la Mairie. Les invités bénéficieront ainsi d'une belle vue sur la Commune. Un vin d'honneur se tiendra ensuite au hangar de Monique JAN.

6 – Renouveaulement de la ligne de crédit

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la convention d'ouverture de crédit de trésorerie dont la commune bénéficie auprès du Crédit Agricole est arrivée à son terme. Aussi, il soumet deux propositions de deux organismes bancaires.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité :

- de souscrire auprès du Crédit Agricole un crédit de trésorerie dont les principales caractéristiques sont les suivantes :
 - Montant de l'autorisation en EUROS : 200 000 €
 - Durée : 1 an renouvelable
 - Index : T4M
 - Majoration : 0,20 %
 - Frais de dossier : Néant
- et autorise Monsieur le Maire à signer toutes pièces administratives et comptables découlant de cette décision.

7 – Concours cantonal des maisons fleuries (acceptation de la valeur des lots)

Le concours cantonal est organisé par St Malo de Phily. Le règlement suivant a été défini lors de la réunion du 19 mai 2008.

* Les participants sont les gagnants des années 2006 et 2007 du concours communal, soit :

Catégorie avec jardin :

- Marie-Thérèse DANIEL
- Jacqueline BOULAIS

Catégorie sans jardin :

- Gustave DEBARRE
- Emilienne MARCHAND

Ces personnes ne peuvent donc pas se présenter au concours communal de cette année.

* Tous les participants de ce concours cantonal ont un lot :

- 1^{er} lot : 62 € + une plante
- 2^{ème} lot : 55 € + une plante
- 3^{ème} lot : 47 € + une plante
- 4^{ème} lot : 40 € + une plante
- 5^{ème} et plus : 17 € + une plante

La plante est offerte par la commune organisatrice du concours. Quant au gain, il est versé par la commune du gagnant.

Ainsi, Monsieur le Maire propose aux membres du conseil municipal d'accepter ce règlement.

Après délibération, le conseil municipal décide, à l'unanimité d'accepter le règlement du concours cantonal établi en réunion du 19 mai 2008 à St Malo de Phily.

8 – Questions diverses

- Courrier de la fédé :

Une liste de délégués doit être établie pour représenter la commune au sein du CA de la fédé. Ces délégués sont M-J. MAILLET et G. BELLEIL.

- Elections sénatoriales

Monsieur le Maire informe le conseil que tous les conseils municipaux de toutes les communes du département sont convoqués le vendredi 27 juin afin d'élire leurs délégués et suppléants en vue de l'élection des sénateurs le 21 septembre 2008.

Le conseil municipal de St Ganton devra alors élire un délégué titulaire et 3 suppléants.

- Hôpital de REDON

Lecture du compte rendu de la réunion avec M. PERRIN, Directeur de l'ARH qui a réuni la cellule de veille, le conseil d'administration de l'Hôpital, le comité, les familles, les syndicats et des élus. En résumé, alors même qu'un nouveau psychiatre a été trouvé, le débat sur le démantèlement du secteur continue.

REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Juin 2008 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil huit, le vingt-sept juin à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 19 juin 2008

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mme Carole LEROUX, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr DUCLOYER, Mr Y. LE BON DE LA POINTE.

Absents excusés :

Secrétaire : Mme Carole LEROUX

Ordre du Jour

- * *Election du délégué et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs,*
- * *Compte – rendu de la Commission agriculture, voirie et matériel,*
- * *Choix des sociétés pour le point à temps et le curage des fossés,*
- * *Lancement d'une procédure de biens vacants sans maître,*
- * *Délibération pour l'arrêt du projet de PLU,*
- * *Délibération pour modification des frais de fonctionnement pour l'Ecole de la Providence, dans le cadre du contrat d'association,*
- * *Information sur le transport en taxi des maternelles,*
- * *Organisation de l'inauguration du sentier d'interprétation,*
- * *Questions diverses.*

1- Election du délégué et des suppléants en vue de l'élection des sénateurs

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire. En vertu de l'arrêté du 2 juin 2008, la commune de St Ganton doit élire un délégué et 3 suppléants.

ELECTION DU DÉLÉGUÉ - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection du délégué. Après vote à bulletin secret sur papier blanc, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Monsieur Bernard GEFFLOT 11 voix

Monsieur Bernard GEFFLOT ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé délégué en vue des élections sénatoriales.

ELECTION DU 1^{er} SUPPLÉANT - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection du 1^{er} suppléant. Après vote à bulletin secret sur papier blanc, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Monsieur René BOUREL 11 voix

Monsieur René BOUREL ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé 1^{er} Suppléant en vue des élections sénatoriales.

ELECTION DU 2^{ème} SUPPLÉANT - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection du 2^{ème} suppléant. Après vote à bulletin secret sur papier blanc, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Madame Marie-Jeanne MAILLET 10 voix

Mademoiselle Patricia BOULAIS 1 voix

Madame Marie-Jeanne MAILLET ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 2^{ème} Suppléant en vue des élections sénatoriales.

ELECTION DU 3^{ème} SUPPLÉANT - 1^{er} TOUR DE SCRUTIN

Le Maire a invité le Conseil à procéder à l'élection du 3^{ème} suppléant. Après vote à bulletin secret sur papier blanc, le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : 11

A déduire : bulletins blancs ou nuls : 0

Reste pour le nombre de suffrages exprimés : 11

Majorité absolue : 6

A obtenu : Mademoiselle Patricia BOULAIS 10 voix

Madame Marie-Jeanne MAILLET 1 voix

Mademoiselle Patricia BOULAIS ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée 3^{ème} Suppléant en vue des élections sénatoriales.

2 – Compte rendu de la Commission agriculture, voirie et matériel et choix des sociétés pour le point à temps et le curage des fossés

R. BOUREL présente à l'assemblée le compte rendu de la réunion de la commission agriculture, voirie et matériel. Celle-ci était axée sur le choix des entreprises pour la modernisation de la voirie et le curage des fossés.

Modernisation de la voirie

R. BOUREL présente les 3 entreprises consultées pour la modernisation de la voirie (SAABE, SCREG et la DDE) et leurs propositions.

Le Maire invite le conseil à délibérer sur le choix d'une société.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la SAABE.

Curage des fossés

R. BOUREL présente les 6 entreprises consultées pour le curage des fossés (SA PIGEAULT, SARL BOURGEAULT, ROCHER, SARL BOUCHARD, DELAMARE, PELÂTRE) et leurs propositions.

Le Maire invite le conseil à délibérer sur le choix d'une société.

Après délibération, le conseil municipal décide à l'unanimité de retenir la proposition de la SA PIGEAULT.

3 – Lancement d'une procédure de bien vacant et sans maître

M. DEBRAY a rénové une maison à Gominé. Une ruine mitoyenne à l'un de ses murs lui cause des infiltrations. La propriétaire de cette ruine ainsi que ses enfants sont décédés. Leur descendance n'est pas connue à ce jour. M. DEBRAY est venu demander à la commune ce qu'il était possible de faire, en précisant qu'il souhaitait se porter acquéreur de cette ruine.

Ainsi, sur les conseils de la Préfecture, la Mairie a lancé une procédure de mise en péril. Cette procédure traînant en longueur, M. DEBRAY a décidé de faire expertiser la ruine et de mener la commune devant les tribunaux.

En juillet 2007, un arrêté est venu simplifier la procédure de bien vacant et sans maître. Cette procédure permet d'incorporer le bien présumé sans maître dans le patrimoine de la commune ou de le laisser aux mains de l'Etat. En conséquence, la commune souhaite mettre en place cette procédure. Elle décidera d'incorporer ce bien ou non dans son patrimoine en fonction du comportement de M. DEBRAY quant à son action en justice.

4 – Délibération pour l'arrêt du projet de PLU

Monsieur le Maire rappelle aux membres du conseil municipal les conditions dans lesquelles le PLU a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe et présente le projet de PLU.

Il invite le conseil municipal à délibérer pour tirer le bilan de la concertation et arrêter le projet de PLU.

Monsieur le Maire rappelle que par délibération du 21 juin 2006, le conseil municipal avait défini les modalités de concertation nécessaires à l'élaboration du PLU. Il expose qu'à l'issue de cette concertation aucune réclamation, ni aucune observation n'a été consignée. En conséquence, le conseil municipal décide de procéder à l'arrêt du projet. Considérant que le projet de PLU est prêt à être transmis pour avis aux personnes publiques associées, le conseil municipal après en avoir délibéré, **ARRETE** le projet de Plan Local d'Urbanisme de la commune de SAINT GANTON.

5 – Délibération pour modification des frais de fonctionnement pour l'Ecole de la Providence, dans le cadre du contrat d'association

Monsieur le Maire donne lecture au Conseil Municipal du courrier de la Préfecture concernant la prise en charge des frais de fonctionnement de l'école privée « La Providence ».

Le montant de la participation de la commune aux frais de fonctionnement de l'école privée de Pipriac doit être limité à 2 892 € pour le secteur élémentaire, soit 241 € par élève scolarisé en classe élémentaire et non 315 € comme il était demandé. Il demande donc l'avis à l'Assemblée présente.

Après délibération, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de régler la somme de 241 euros par 12 élèves, à savoir 2 892,00 € (deux mille huit cent quatre-vingts douze euros) à la commune de Pipriac qui la reversera à l'école « La Providence ».

6 – Information sur le transport en taxi des maternelles

Selon un arrêté de 2006, les rehausseurs ne sont pas obligatoires pour le transport des maternelles. La ceinture n'est pas obligatoire non plus, cependant, elle est systématiquement mise aux enfants par les chauffeurs.

Le tarif appliqué est passé de 0.68 € le trajet à 0.70 € en février.

7 - Organisation de l'inauguration du sentier d'interprétation

Il est décidé de faire appel à la chorale de Pipriac.

La coupure du ruban se fera par Le Président du Conseil Général, M.TOURENNE, devant le 1^{er} panneau, Place de l'Eglise. Agathe BOUVIER portera le coussin.

Ne pas oublier de relancer la Presse.

8 – Questions diverses

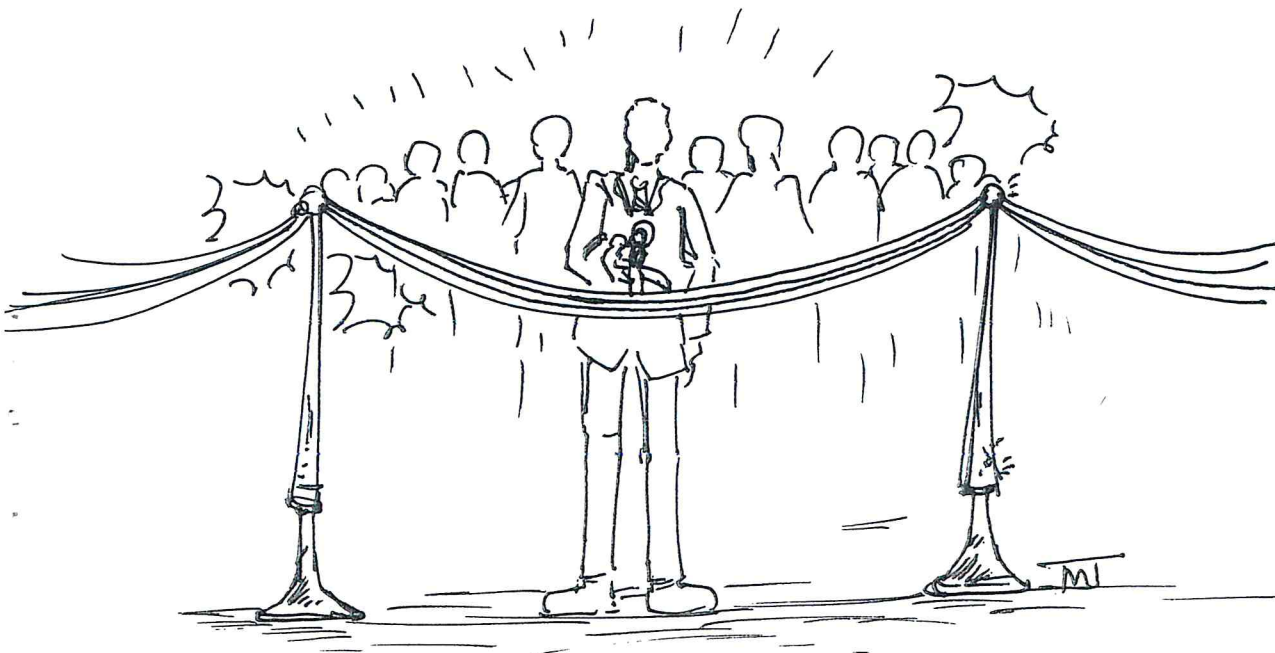
- *Assainissement La Roche :*

Le compromis a été signé, et Le Président du syndicat des Eaux de Port de Roche a donné son accord. Le raccordement des habitants sera donc possible à partir du 15 juillet 2008.

- *Salle polyvalente*

La commission bâtiment devrait se réunir pour réfléchir aux améliorations à faire pour la salle polyvalente.

Idées : mettre un paravent dans les toilettes ; acheter un micro onde ; ne pas mettre la pelle dans le coin cuisine.



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 22 Octobre 2008 à 20 heures 30 minutes

L'an deux mil huit, le vingt-deux octobre à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 16 octobre 2008

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Yves LE BON DE LA POINTE.

Absents excusés : Mme Carole LEROUX, Mr Michel DUCLOYER

Secrétaire : Mr Gérard PROVOST

Ordre du Jour

- * *Désignation des membres de la Commission d'appels d'offres,*
- * *Convention entre l'Association de gestion du restaurant scolaire Cousteau et la Mairie,*
- * *Délibération pour autoriser le commencement de la 2ème tranche des travaux de l'Eglise,*
- * *Avenants au Marché de l'Eglise,*
- * *Protection juridique,*
- * *Virement de crédit,*
- * *Indemnité d'exercice de mission des Préfectures,*
- * *Indemnité de conseil pour le Percepteur,*
- * *Désignation d'un référent à la commission agriculture du Conseil de Développement du Pays de Redon et Vilaine,*
- * *Aide financière aux sorties scolaires de Langon,*
- * *Choix d'un fournisseur pour le pack office*
- * *Compte - rendu de la Commission Animation,*
- * *Compte - rendu de la Commission Ecole,*
- * *Questions diverses : identification des réflexions à engager pour le lotissement de la Roche*

1- Désignation des membres de la Commission d'appels d'offres

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Après une explication sommaire sur le principe de la Commission Appel d'Offres, il est procédé par vote au scrutin secret et à la proportionnelle à la constitution de cette commission communale :

APPEL D'OFFRES

Titulaires : M. Bernard GEFFLOT
M. René BOUREL
Me Marie-Jeanne MAILLET
Me Fabienne COTTAIS

Suppléants : Me Patricia BOULAIS
M. Gilles BELLEIL
M. Michel DUCLOYER

2 – Convention entre l'Association de gestion du restaurant scolaire Cousteau et la Mairie

Pour assurer les charges de fonctionnement du Restaurant scolaire Cousteau tout en maintenant un prix accessible, l'association de gestion du restaurant décide de demander une participation des communes au prorata du nombre de repas servis.

Elle demande un montant de 86.478 € TTC pour la Commune de Saint-Ganton correspondant à 142 repas sur l'année scolaire 2007-2008.

Cette convention concerne un élève de primaire de St Ganton scolarisé en CLIS (Classe d'intégration scolaire). Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de signer cette convention avec l'association de gestion du restaurant scolaire et accepte cette participation financière.

3 – Délibération pour autoriser le commencement de la 2ème tranche des travaux de l'Eglise

Les travaux de la 1ère tranche s'achèvent et suite à l'obtention de la subvention du Conseil Régional et à l'accord du Conseil Général, il convient de démarrer les travaux de la tranche conditionnelle.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, autorise le Maire à délivrer les ordres de service afin de commencer la tranche conditionnelle des travaux.

4 – Avenants au Marché de l'Eglise

Des travaux supplémentaires doivent être réalisés concernant la restauration de l'Eglise.

Ces travaux concernent :

- le Lot n°5 – Menuiserie pour la fourniture et la pose d'une porte donnant sur le cimetière : 815.67 € TTC
- le Lot n°6 – Electricité concernant l'installation d'une sonorisation : 2911.39 € TTC

Le conseil municipal, à l'unanimité, donne son accord pour l'exécution de ces travaux. Le cabinet Motte rédigera les avenants au Marché.

5 – Protection juridique

M. GROSSET des AGF a alerté la commune sur l'augmentation du nombre de litiges auquel les communes ont à faire face. Il nous a proposé un contrat de protection juridique pour la commune et de défense pénale pour les agents publics s'élevant à 275 € TTC /an.

Le Conseil Municipal accepte, à l'unanimité, la proposition des AGF.

6 – Virement de crédit

Monsieur le Maire expose aux membres du Conseil Municipal qu'il n'y avait pas de crédit prévu au chapitre 238 "Avances versées sur commandes d'immobilisations corporelles" du budget de l'exercice 2008, afin de régler les retenues de garantie, il est nécessaire d'effectuer le virement de crédit ci-après :

Objet des dépenses	Diminution sur crédits déjà alloués		Augmentation des crédits	
	article	Somme	article	Somme
Restauration Eglise - Constructions	2315/022	- 17 220,22 €		
Avances sur immobilisations corporelles			238/02	+ 17 220,22 €

Le Conseil Municipal décide, à l'unanimité, d'effectuer le virement de crédit.

7 - Indemnité d'exercice de mission des Préfectures

Monsieur le Maire fait part à l'assemblée des décrets n°91-875 du 6/09/1991 et n°97-1223 du 26/12/1997 portant création d'une indemnité d'exercice de mission des Préfectures.

Il propose au Conseil Municipal d'accorder à l'adjoint administratif à raison de 28 heures par semaine et d'un coefficient multiplicateur de 1,2, une indemnité d'exercice de mission des Préfectures. Soit une enveloppe de 1126,91 € (28/35ème sur la base de 1 173,86 € x 1,2).

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'agent titulaire présent à l'année pourra prétendre à un pourcentage de la prime totale suivant la qualité de son travail.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, que l'agent titulaire qui sera absente plus de 6 mois dans l'année touchera 75 % de la prime au plus et selon le mérite. Le restant sera alloué à la personne remplaçante non-titulaire en fonction de la satisfaction du travail apporté.

8 – Indemnité de conseil pour le Percepteur

En application des dispositions de l'article 97 de la loi 82/213 du 2 mars 1982 et du décret 82/979 du 19 novembre 1982, un arrêté en date du 16 décembre 1983 a précisé les conditions d'attribution de l'indemnité citée en objet.

Conformément à l'article 3 de l'arrêté précité, une nouvelle délibération doit être prise lors du changement du comptable du Trésor.

De ce fait, l'assemblée attribue, à l'unanimité, cette indemnité à Mr Yves LE CLEACH, Comptable du Trésor à la Trésorerie de Maure – Pipriac depuis le 1er janvier 2008.

Décompte de l'indemnité de conseil :

- Indemnité de conseil :	290.97 €
- Indemnité de confection du budget :	30.49 €
INDEMNITE BRUTE :	321.46 €
INDEMNITE NETTE :	293.32 €

9 – Désignation d'un référent à la commission agriculture du Conseil de Développement du Pays de Redon et Vilaine

Le conseil désigne, à l'unanimité, M. René BOUREL, référent au sein de ce conseil.

10 – Aide financière aux sorties scolaires de Langon

L'Ecole Primaire Publique de Langon demande une aide financière pour les élèves domiciliés à St-Ganton.

Deux sorties ont déjà été organisées en septembre et d'autres sont prévues au cours de l'année scolaire.

Le conseil municipal, octroie, à l'unanimité, 8,40€ par élève et par an pour l'école primaire publique de Langon, soit un total de 42 € par an pour 5 élèves domiciliés à St-Ganton scolarisés dans cet établissement.

11 – Choix d'un fournisseur pour le pack office

L'ordinateur de l'accueil ne dispose pas du pack office. Les logiciels utilisés sont WORKS.

Au vu de l'évolution de l'informatique, il paraît intéressant d'équiper cet ordinateur du Logiciel Microsoft Office PME 2007 comprenant Word 2007, Excel 2007, Outlook 2007, Powerpoint 2007 et Publisher 2007.

TBI propose ce logiciel à 614.60 € TTC

Afin de bien maîtriser ces nouveaux outils, et de les optimiser, une formation à ces logiciels d'une demi-journée est envisagée. TBI propose cette formation à 180 € la demi-journée (3 heures)

Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, M. Le Maire à négocier avec d'autres fournisseurs.

12 – Compte-rendu de la Commission Animation

La commission animation s'est réunie le 22 septembre 08 afin d'organiser l'arrivée du Père Noël. La manifestation aura lieu le 21 décembre 2008 à 11h sur la place du commerce.

La commission souhaite mettre un sapin qui sera décoré par les enfants le mercredi 17 décembre de 10h à 11h (les enfants seront encadrés par les membres de la commission). L'arrivée du Père-Noël se fera en Quad (+ remorque), un fauteuil lui sera réservé afin de prendre des photos avec les enfants et il distribuera bonbons, chocolats et mandarines. Comme l'année précédente, du café ou du chocolat sera offert tout au long de la matinée.

Pour information le matériel nécessaire est d'ors et déjà trouvé.

13 – Comte - rendu de la Commission Ecole

Une réunion d'informations avec les parents et futurs parents d'élèves a eu lieu le 9 octobre dernier.

13 familles étaient représentées sur les 36 invitées.

Lors de cette réunion, une liste d'enfants susceptibles de faire partie de la future école a été dressée, 21 enfants ont été inscrits.

De même, 12 parents se sont d'ors et déjà portés volontaires pour former l'Association des Parents d'Elèves.

Une prochaine réunion aura lieu le 31 octobre prochain à 20h concernant la mise en place des statuts de cette association. Une seconde réunion suivra le 7 novembre afin de valider les statuts et constituer l'association.

14 – Questions diverses

* *Identification des réflexions à engager pour le lotissement de La Roche :*

Une réunion de réflexion est prévue le 29 octobre 2008 à 20h entre Bernard GEFFLOT, Patricia BOULAIS, Fabienne COTTAIS et Gilles BELLEIL.

* *Convention Conseil en Energie Partagé avec le Pays de Redon et Vilaine :*

Envoi de la convention.

* *Désignation des délégués de l'administration pour la révision des listes électorales :*

Ont été désignés :

- BELLAMY Maurice
- LEROUX Carole

* *Information sur la propriété de Mr McCullough aux Ecoles :*

Mr McCullough a pris contact avec la Mairie pour demander des renseignements sur le permis de construire. Il souhaite rénover d'ici fin 2009.

* *Service public de l'assainissement collectif et de l'eau potable: rapports annuels sur le prix et la qualité du service*
Présentation de ces 2 rapports au conseil municipal pour info.

* *Révision du contrat de location pour la salle polyvalente :*

Convocation de la Commission Bâtiment pour réviser le contrat.

* Départ Laetitia et arrivée de Stéphanie Robert

* Naissance de Valentine COTTAIS



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 27 Novembre 2008 à 20 heures

L'an deux mil huit, le vingt-sept novembre à vingt heures, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-GANTON, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

Date de convocation : le 20 novembre 2008

Etaient présents : Mr Bernard GEFFLOT, Mr René BOUREL, Mme Marie-Jeanne MAILLET, Mlle Patricia BOULAIS, Mr Gérard PROVOST, Mme Fabienne COTTAIS, Mr Gilles BELLEIL, Mme Jacqueline BOULAIS, Mr Yves LE BON DE LA POINTE, Mme Carole LEROUX, Mr Michel DUCLOYER

Absents excusés :

Secrétaire : Mr Gilles BELLEIL

Ordre du Jour

- 1- Désignation d'un référent concernant le chantier nature à la Communauté de Communes;*
- 2- Montant de l'aide financière pour le séjour linguistique d'une élève du Lycée Professionnel Saint-Yves de Bain-de-Bretagne;*
- 3- Participation aux frais scolaire pour la commune de Maure-de-Bretagne concernant un élève en classe adaptée;*
- 4- Participation financière concernant le centre de loisirs de Pipriac;*
- 5- Concours des maisons fleuries;*
- 6- Indemnité de gardiennage de l'église;*
- 7- Entretien de la croix direction Port de Roche;*
- 8- Affaire DEBRAY : Bien vacant sans maître;*
- 9- Subvention office des sports;*
- 10- Information PVR;*
- 11- Accord concernant les moins-values des entreprises : "Les peintures lohéaciennes" et "Quelin" pour le chantier de l'église sur les tranches ferme et conditionnelle;*
- 11- Compte-rendu des réunions des commissions Communication, Bâtiment, Lotissement et Ecole;*
- 12 Questions diverses :*
 - Choix pack office*
 - Brioches de l'amitié*
 - courrier concernant la bibliothèque*

La séance a été ouverte sous la présidence de Mr Bernard GEFFLOT, Maire.

1- Désignation d'un référent concernant le chantier nature à la Communauté de Communes

Désignation de ce référent dans le cadre de la convention de la Communauté de Communes avec le chantier Nature de l'association Nature et Mégalithes. Le personnel de ce chantier réalise des travaux commandés par les communes du canton (entretien et mise en valeur espaces boisés, plans d'eau, sites protégés, rénovation du petit patrimoine bâti).

Une fois un référent désigné, il devra prendre contact avec Guillaume COSSON afin de définir les besoins de la commune et devra suivre le chantier.

Le conseil désigne, à l'unanimité, M. René BOUREL comme référent.

2- Montant de l'aide financière pour le séjour linguistique d'une élève du Lycée Professionnel Saint-Yves de Bain-de-Bretagne

Le Lycée Professionnel Saint-Yves de Bain-de-Bretagne demande une aide financière concernant un voyage linguistique pour une élève domiciliée à St-Ganton.

Le conseil municipal, octroie, à l'unanimité, 48.30 € pour cette sortie à cette élève.

3- Participation aux frais scolaire pour la commune de Maure-de-Bretagne concernant un élève en classe adaptée

La commune de Maure-de-Bretagne demande pour un élève en classe de primaire adaptée (CLIS) une participation aux frais scolaire à hauteur de 514 € conformément à la délibération N°08-71 du 27 juin 2008 du conseil de la ville de Maure-de-Bretagne concernant les montants demandés pour un enfant en primaire pour une année. Lors du dernier conseil, pour ce même élève, une convention avait été passée entre le restaurant scolaire Cousteau de Maure-de-Bretagne et la commune de Saint-Ganton afin de participer aux frais des repas.

Le conseil, accorde, à l'unanimité les frais scolaire qui s'élèvent à 514 €.

4- Participation financière concernant le centre de loisirs de Pipriac « Les Ptits Loups »

Comme chaque année, une demande d'aide financière est demandée à la commune afin que les parents de Saint-Ganton puissent bénéficier du centre de loisirs de Pipriac. Cette année, 16 enfants y ont participé.

La participation demandée est de 159,60 €, soit 105 journées à 1,52 €.

Le conseil municipal, accorde, à l'unanimité, cette participation.

5- Concours des maisons fleuries

Cette année, 25 familles y ont participé, dont 20 maisons avec jardin et 5 sans jardin. Le conseil décide d'attribuer aux 3 premiers du classement avec jardin 35 €, 25 € et 20 €, puis aux 3 premiers du classement sans jardin 30 €, 20 € et 15 €. Le devis des Jardins de Gaël (Pipriac) est accepté pour un montant de 208,67 € afin de récompenser chaque participant et membres du jury par un lot. Les classements ont d'ores et déjà été envoyé à chaque participant.

6- Indemnité de gardiennage de l'église

Monsieur Le Maire fait part aux membres du conseil municipal que par circulaire n° NOR/INT/A/07/00012/C en date du 25 janvier 2008, Monsieur le ministre de l'Intérieur a fait savoir que lors de la préparation du projet de loi de finances pour 2007, il a été décidé d'une revalorisation de 0.79% du montant de l'indemnité allouée aux préposés chargés du gardiennage des églises communales.

En conséquence, le plafond indemnitaire applicable pour le gardiennage des églises à compter du 1^{er} janvier 2008 est fixé à 117,10 € pour un gardien ne résidant pas dans la commune, visitant l'église à des périodes rapprochées.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de verser l'indemnité de gardiennage de l'église la somme de 117,10 € pour l'exercice 2008 à l'abbé CADOT.

7- Entretien de la croix direction Port de Roche

La mairie a reçu un courrier de M. MEILLERAY Louis en date du 13 octobre 2008 réclamant l'entretien d'une croix qui se situe en bordure de route direction Port de Roche.

Des personnes de la commune se sont portées volontaires pour la nettoyer. Le conseil municipal leur donne son aval.

8- Affaire DEBRAY : Bien vacant sans maître

M. le Maire a reçu M. DEBRAY et M. GUERIF en mairie le 30 octobre dernier. Il retrace cet entretien et l'historique de l'affaire.

Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de proposer à Mrs DEBRAY et GUERIF la vente du terrain occupé par la ruine au prix de 1 € le m². La mairie demandera à M. DEBRAY d'arrêter la procédure engagée envers la Commune. Enfin, l'offre précisera que la Commune ne supportera aucun frais engendré par ce litige.

9- Subvention Office Intercantonal des Sports

L'Office Intercantonal des Sports demande une subvention de 6,50 € par habitant pour l'année 2008. Cette somme se répartit de la manière suivante : 4 € par habitant supporté par la commune et 2,50 € par habitant pris en charge par la Communauté de Communes.

Le conseil accepte, de verser une subvention de 4 € par habitant, à savoir 1 760 €.

10- Information PVR (Participation Voirie Réseaux)

M. Le Maire fait part à l'ensemble du conseil municipal d'une loi applicable au 1^{er} janvier 2009 dans le cadre de la loi du 13 décembre 2000 Solidarité et Renouvellement Urbain (SRU).

Actuellement, tout pétitionnaire qui désire un nouveau raccordement au réseau de distribution publique d'électricité s'adresse au concessionnaire ERDF qui lui facture le raccordement.

Une fois la loi votée, la commune sera débitrice des travaux d'extension ou de renforcement du réseau, le pétitionnaire ne paie que son branchement. Cette loi donne à la commune la maîtrise de l'extension du réseau électrique mais elle fait aussi porter la charge financière des créations ou renforcements de réseau liés à un raccordement nouveau au pétitionnaire par la PVR.

L'accord de principe de la PVR a été pris par la commune par délibération lors du conseil municipal du 22 décembre 2003.

11- Accord concernant les moins-values des entreprises : "Les peintures lohéaciennes" et "Quelin" pour le chantier de l'église sur les tranches ferme et conditionnelle

M. Le Maire informe le conseil de 2 moins-values concernant le chantier de l'église.

La première concerne l'entreprise QUELIN et porte sur le traçage en creux de filets sur enduits neufs.

Montant tranche ferme	= - 5 904.32 €	Montant tranche conditionnelle	= - 6 153.67 €
Total =		- 12 057.99 €	

La seconde concerne l'entreprise CHARPENTIER (Peintures Lohéaciennes) et porte sur la peinture de filets sur enduits neufs.

Montant tranche ferme	= - 2 702.30 €	Montant tranche conditionnelle	= - 2 943.99 €
Total =		- 5 646.29 €	

Le conseil autorise M. le Maire à signer les avenants de moins-values.

12 – Compte-rendu des Commissions :

- **COMMUNICATION** : Le bulletin est en phase de récolte des articles, la date d'assemblage est le 10 décembre et la distribution est fixée au 19 décembre 2008.
- **BATIMENT** : La commission s'est réunie le 20 novembre 2008 pour revoir les tarifs de la salle polyvalente et la révision du contrat de location. Ces différents points seront débattus lors du prochain conseil municipal.
- **LOTISSEMENT** : Plusieurs questions ont été soulevées lors de la dernière réunion. La commission est en attente d'une rencontre avec les services de l'état compétents afin d'éclaircir plusieurs points.
- **ECOLE** : Un groupe de parents d'élèves a créé l'association « L'amicale Saint-Gantonnoise ». Ils demandent le soutien de la municipalité. Ce point sera débattu lors du prochain conseil municipal.

13- Questions diverses :

- **Choix pack office** : la mairie a choisi le fournisseur ID Plus pour la somme de 537.36 € (formation d'une journée comprise).
- **Brioche de l'amitié** : La mairie s'engage à y participer. Un courrier sera envoyé à chaque président d'association et aux membres du CCAS demandant leur participation.
- **Courrier concernant la bibliothèque** : L'association APAR demande l'aménagement de la bibliothèque. La Mairie propose à cette association de prendre contact avec le Conseil Général afin d'établir un diagnostic.
- **Le points sur les demandes de subventions pour l'église**
- **Lecture de l'avis de la Préfecture sur le PLU** : une rencontre avec le cabinet Sesaer et la DDE est prévu la semaine 49.
- **La DDASS propose un plan blanc élargi en cas de pandémie grippale** : le siège sera probablement à Guipry.
- **Le point sur la démarche d'intégrer l'église en « Eglise à Découvrir » au niveau Départemental** : M. le Maire demande à ce que la commission bâtiment organise une réunion de travail avec l'association R.A.C.I.N.E.S.
- **Le Maire offrira ses vœux le vendredi 2 janvier 2009 à 19h30 à la salle polyvalente.**

Résumé des décisions de la COMMUNAUTE DE COMMUNES

COMPOSITION :

- *Président:* Laurent COLLOT (Adjoint au Maire de Lieuron)
- *1er vice-président:* Marie-Paule COLAS (Guipry)
- *2ème vice-président:* Marcel BOUVIER (Maire de Pipriac)
- *3ème vice-président:* Gilbert MIGAUD (Sixt-sur-Aff)
- *4ème vice-président:* Daniel LECOMTE (Saint-Just)
- *5ème vice-président:* Elisabeth MERLAUD-CHAUPITRE (Lohéac)

1. REUNION DU 8 SEPTEMBRE 2008

- Maison Nature et Mégalithes de St-Just : Le Conseil sollicite la Région Bretagne pour une subvention (mini : 10 000€ - maxi : 50% du coût) Ecofaur pour la réhabilitation d'un bâtiment annexe.
- Zone de Pelouaille à Guipry : Approbation du projet de parking pour un coût estimé de 385 000 € HT.
- Zone des Rosais à Sixt-sur-Aff : Pour la création d'un bassin d'orage, il va être acheté 2 parcelles de 2 500 et 5 410 m² à Mme BRUNARD pour un prix global (propriétaire + exploitant) de 1.50 €/m².
- Site internet : La création d'un site internet de la Communauté est décidée et une consultation pour un marché de définition du besoin va être lancée.
- Indemnité mensuelle du Président et des vice-présidents : Elles seront de 1 543.27 pour le président et de 771.82 pour chacun des 5 vice-présidents.
- Divers : les communes pourront bénéficier des prestations en génie climatique de Samuel TIGER, chef de projet mission énergie au Pays de Redon et Vilaine pour leurs locaux neufs ou existants.

Daniel GUICHARD et Roger HIGNET sont désignés délégués au SMICTOM du NAR respectivement comme titulaire et suppléant.

2. REUNION DU 16 OCTOBRE 2008

- Indice Bien-Être : La Communauté de Communes lance le projet ISBET. Ce projet consiste à réaliser des indicateurs de qualité de vie en concertation avec la population. Il permettra aux élus de confronter le ressenti des populations avec les possibilités d'action et les projets de la Communauté de Communes. Un comité de pilotage doit être constitué afin de coordonner le projet. Il sera constitué de 8 à 10 personnes élues et non élues. Une réunion de lancement à destination de la population aura lieu en janvier. Elle se fera sous la forme festive par l'intervention d'une troupe de théâtre sur le thème du projet.
- Logo et bulletin communautaire : La conception du logo a fait objet d'un appel d'offres. Pour le bulletin, les entreprises retenues sont : Tugdual RUELLAN de St-Jacut-les-Pins pour le rédactionnel, IZAIS de Questembert pour la mise en page, Imprimerie Pierre de Guer pour l'impression, La Poste pour la distribution. Coût total : 8 412.34 € pour le premier numéro, 7 294.08 € pour le second.

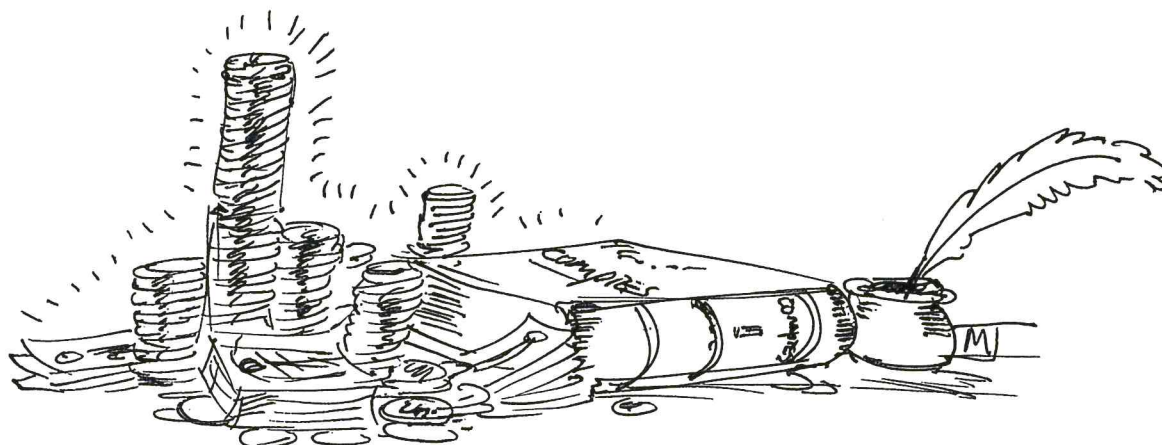
- Conseil et analyse fiscale et financière : Le cabinet JMS Consultant de Brech (56) est retenu pour l'analyse et la veille fiscale et financière. Coût : 10 400 €/an pendant 4 ans.
- Maison Nature et Mégalithes : Laurent COLLOT et Elizabeth MERLAND-CHAUPITRE représenteront la Communauté au Conseil d'Administration. L'entreprise DUBOIS de Guipry a été retenue pour résoudre les problèmes d'étanchéité du Pignon Sud pour un montant de 2 800 €.

3. REUNION DU 17 NOVEMBRE 2008

- Modification du contrat de territoire : Suite à la renégociation du contrat de territoire, la participation de la Communauté de Communes à divers investissements est arrêtée :

Objet	Montant subvention	Taux
Construction de la maison communautaire de Pipriac	782 500 €	50 %
Extension de la zone des Rosais de Sixt-sur-Aff	178 000 €	20 %
Haies bocagères 2007-2009	26 000 €	50 %
Convention Pact-Arim	6 240 €	20 %
Création de 3 boucles vélos-routeurs	6 660 €	30 %
Construction d'un centre de secours) Guipry	111 472 €	20%
Vestiaires stade intercommunal à Guipry	62 725 €	
Etude piscine Guipry-Messac à Guipry	18 000 €	
Construction salle des sports de Pipriac	574 000 €	28 %
Etude sur les investissements sportifs à Pipriac	16 000 €	40 %
Extension zone d'activités de Courtbouton	287 010 €	20%
Expertise filière bois par la Maison Nature et Mégalithes	4 000 €	10 %
Haies bocagères 2006 – Conseil Général	8 628.31 €	100 %

- Choix de l'architecte pour la maison communautaire : L'équipe d'architectes Didier LEBORGNE (Nantes) a été retenue pour un montant de 106 000 €.



INFORMATIONS PAROISSIALES

POUR LE 1^{ER} SEMESTRE 2009

Messes sur la paroisse : Sauf exception, les horaires des messes sur la paroisse St Amand de l'Aff sont les suivants :

Tous les dimanches : à 11 H. à Pipriac et à Sixt

Les 1^o et 3^o dimanches du mois : à 9 H 30 à Bruc et à St Just

Les 2^o et 4^o dimanches du mois : à 9 H 30 à Lohéac et à St Just (St Ganton quand les travaux de l'église seront achevés)

Quand il y a un 5^o dimanche dans le mois : Une seule messe à 10 H 30 à Pipriac

2 rassemblements paroissiaux:

. 29 Mars : 5^o dimanche du mois de Mars : à **10 h 30**, célébration présidée par Mgr d'Ornellas.

. 31 Mai : 5^o Dimanche de Mai : à **10 h 30** , Célébration de l'Esprit-Saint ce jour de Pentecôte.

1^o des communions :

. Dimanche 24 mai à 10 h 30 à Bruc

. Dimanche 7 Juin à 10 h 30 à Pipriac

. Dimanche 14 juin à 10 h 30 à Sixt.

Profession de Foi :

. Jeudi 21 Mai (jour de l'Ascension) à 10 h 30 à Pipriac.

Baptêmes :

Il est recommandé de faire la demande 2/3 mois avant la date envisagée. Les baptêmes sont possibles :

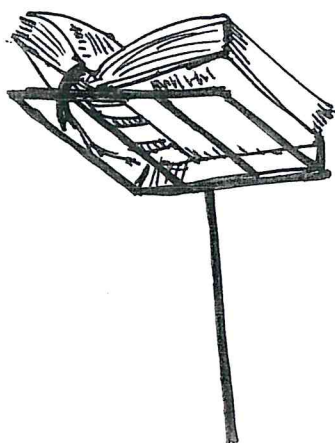
. le 1^o dimanche du mois à Sixt (12 h.)

; Le 2^o samedi du mois à Bruc, Lieuron ou Lohéac en fonction de la 1^o famille qui demande. Ils ont lieu à 11 h. ou 16 h. (hiver) 17 h (été) également en fonction de la 1^o famille qui demande.

. Le 3^o dimanche à Pipriac (12 h.)

. Le 4^o samedi à St Just : 11 H. ou 16 h.(hiver) 17 h. (été)

Les réunions de préparation communautaire ont lieu au presbytère de Pipriac, les mardi 10 février, 19 mars ; 14 avril, 12 mai, 2 juin, 30 juillet et 22 septembre



AMICALE SAINT GANTONNAISE

Depuis 1979 Saint Ganton n'a plus d'école.

Nous, parents et futurs parents, avons décidé de nous mobiliser pour qu'une nouvelle école communale renaisse.

Actuellement 47 élèves, de la maternelle au CM2, sont scolarisés dans les communes environnantes. Le coût de fonctionnement, supporté par la commune, approche les 30 000€.

Nombres d'élèves dans les écoles extérieures.

	Pipriac		Langon	Saint-Just	Sainte-Anne	TOTAL
	Public	Privé	Public	Privé	Privé	
Maternelle	6	10	2		1	19
Primaire	11	11	3	2	1	28
TOTAL	17	21	5	2	2	47

Coût de fonctionnement par élève.

	Pipriac		Langon	Saint-Just	Sainte-Anne
	Public	Privé	Public	Privé	Privé
Maternelle	946.00	946.00	750.40	/	/
Primaire	241.00	241.00	750.00	/	/

Coût de fonctionnement à l'année.

	Pipriac		Langon	Saint-Just	Sainte-Anne	TOTAL
	Public	Privé	Public	Privé	Privé	
Maternelle	5 676.00	9 460.00	1 500.80			16 636.80
Primaire	2 651.00	2 651.00	2 251.20			7 553.20
TOTAL	8 327.00	12 111.00	3 752.00			24 190.00

Taxi	5 000.00
-------------	-----------------

Total général des frais pour 1 an	29 190.00
--	------------------

Pour accompagner le projet de création d'une école publique à Saint Ganton et faciliter le dialogue entre parents, une association est née le 21 novembre 2008 : l'Amicale Saint Gantonnaise (ASG).

Sont élus au bureau :

- Présidente : Laëtitia Jeanne
- Vice président : Franck Bellamy
- Trésorière : Gwënola Roger
- Trésorière adjointe : Fabienne Cottais
- Secrétaire : Stéphanie Hervé
- Secrétaire adjointe : Magali Laigle



« crédit photo : Les Infos du Pays de Redon »

(De haut en bas, de gauche à droite)

Valérie Neveu, Lucienne Laurier, Magali Laigle, Fabienne Cottais, Isabelle Massiot, Patricia Boulais, Stéphanie Hervé, Franck Bellamy, Laëtitia Jeanne, Gwënola Roger.

Nos enfants ont peu l'occasion de se voir et de se connaître. Nous sommes persuadés qu'une école à Saint Ganton permettra de :

- Dynamiser la commune.
- Créer un lien entre les familles.
- Faire connaître les enfants entre eux.
- Donner envie à de jeunes couples de s'installer sur la commune.
- Créer de l'emploi (ATSEM, ménage, cantine, ...).

De plus un emplacement a été prévu par la municipalité sur les documents d'urbanisme en cours de validation (PLU).

Mais ... **NOUS AVONS BESOIN DE VOUS !!!**

Vous êtes tous invités à venir soutenir ce beau projet communal.

A partir du 15 janvier 2009 un registre de soutien sera à votre disposition en mairie (ouvert les mardis, jeudis, vendredis et samedis matin de 8h45 à 12h30)

Pour tout renseignement vous pouvez contacter :

- La présidente : Laëtitia Jeanne au 06 – 24 – 55 – 68 – 89
- Le vice président : Franck Bellamy au 02 – 99 – 08 – 79 – 29 ou frbellamy@free.fr
- La trésorière : Gwënola Roger au 02 – 99 – 08 – 67 – 06 ou gwenolaroger@orange.fr
- La secrétaire : Stéphanie Hervé au 02 – 99 – 08 – 69 – 20 ou regis_herve@yahoo.fr

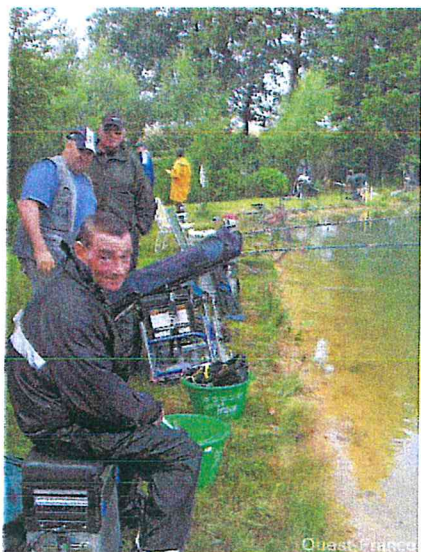


RESULTAT DU CONCOURS « MAISONS FLEURIES 2008 »

MAISONS SANS JARDIN		
1 ^{er}	M. et Mme RICHARD Henri	« Brubet »
2 ^{ème}	M. et Mme MASSIOT Guy	« La Roche »
3 ^{ème}	M. BOUREL et Mlle BOULAIS	« La Roche »
4 ^{ème}	Mme LAURENT Marie-Thérèse et M. et Mme PROVOT André	« La Roche » « La Roche »

MAISONS AVEC JARDIN		
1 ^{er}	M. et Mme PORCHER Roger	« Remdon »
2 ^{ème}	M. et Mme BOUREL René	« La Thébaudais »
3 ^{ème}	M. et Mme MASSIOT Robert	« Les Forges »
4 ^{ème}	M. et Mme BOURGEAUT	« Gominé »
5 ^{ème}	Mme TIGER Mélanie	« Beaucel »
6 ^{ème}	M. et Mme BRUNARD Henri	« La Rochelle »
7 ^{ème}	Mme PORCHER Madeleine	« Remdon »
8 ^{ème}	M. et Mme FOUREL	« Beaucel »
9 ^{ème}	M. et Mme RICHARD Pascal	« Brubet »
10 ^{ème}	M. et Mme BAUDU Daniel et M. et Mme ROGER J-Michel	« La Roche » « Le Coin du Mur »
	Mmes ALLIOT/BABIN	« Combray »
	M. et Mme BAUDU	« Le Jarillé »
	M. et Mme BOUREL André	« La Roche »
	M. et Mme DUCLOYER M-Reine	« La Manchonnais »
	M. et Mme GUERIF Serge	« Gominé »
	Mme HOUIZOT Béatrice	« La Manchonnais »
	M. et Mme JINVRESSE Alphonse	« La Houle »
	M. et Mme LAIGLE Gérard	« La Roche »
	M. et Mme LEROUX David	« La Houle »

Comite des Fêtes



Concours de pêche

Le 6 juillet 2008, le comité des fêtes a organisé sa journée détente avec une centaine de pêcheurs et de nombreux paletistes.

Repas de boudin

Actuellement le comité des fêtes se prépare pour son **repas de boudin**.
Retenez déjà la date...

samedi 28 février 2009
à 19h30 – à la salle polyvalente

Pour une bonne organisation, les inscriptions et règlement se feront jusqu'à fin janvier 2009 dans les commerces.

Le comité des fêtes vous souhaite un joyeux Noël et une bonne et heureuse année 2009...

LA DYNAMIQUE



Chaque mercredi, les gymnastes se retrouvent à la salle polyvalente, de 20 h 45 à 21 h 45.

Lorsque l'heure de la rentrée sonne pour les enfants à la fin de l'été, c'est aussi la reprise des cours de gym, fixée cette année au 18 septembre 2008.

Ces cours, dispensés par Rachel, sans nul doute, très appréciés, ont été suivis dès le 1er jour par 40 adhérentes, quelle satisfaction pour l'association !!!!

Le dynamisme et la convivialité au sein du groupe rayonne au-delà de Saint Ganton, puisque de nouvelles recrues domiciliées à Guipry, Pipriac, Saint Just et Langon ont pris une licence.

Lors de l'assemblée générale qui a eu lieu le 6 octobre 2008 à la salle polyvalente de Saint Ganton, un nouveau bureau a été composé:

Présidente : Carole LEROUX, vice-présidente: Emilienne MARCHAND, trésorière: Marie Madeleine BOUREL, vice -trésorière : Magalie LAIGLE, secrétaire : BODIGUEL Marie-Annick, vice - secrétaire : Patricia FOUCAULT,

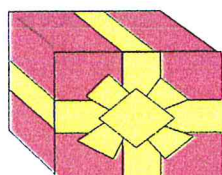
Le 22 novembre, notre repas annuel a réuni 69 convives. Ce fut l'occasion de passer une chaleureuse et amicale soirée, tout en dégustant les bons plats préparés par Valérie et Didier Macé de "La Crémaillère".

Carole, notre présidente, a d'ailleurs remercié toutes les personnes présentes, soulignant au passage que le profit de ces sympathiques réunions aidait au financement de nouveaux équipements (tapis et accessoires de gym).

Mais voilà que Noël pointe déjà son nez et avec lui la fin de l'année 2008.

Alors "LA DYNAMIQUE" vous souhaite à toutes et à tous de belles fêtes de fin d'année et de nouvel an.

le bureau



joyeux Noël



BONNES VACANCES

A.O SAINT GANTON

Pour la saison 2008/2009, le club compte 52 joueurs en seniors et 17 jeunes.

Vu le nombre important de licenciés seniors, l'association a du créer une 3^{ème} équipe. En 25 ans d'existence, le club n'a jamais recensé autant de licenciés, ce qui prouve un certain dynamisme des joueurs.

L'équipe première, après la montée en D3, se classe à une honorable 5^{ème} place. Elle compte 5 victoires et 4 défaites.

L'équipe B a des résultats mitigés, mais peut mieux faire.

L'équipe C connaît un début de championnat difficile, notamment du à un manque d'effectif. Les joueurs reste malgré tout motivés tout en espérant un début d'année 2009 meilleur.

Un plateau de débutants, accueillant une soixantaine de jeunes, a eu lieu le samedi 22 novembre, sur le plateau sportif de la commune.

On tient à remercier notre arbitre officiel, Jean Luc Masson et surtout nos arbitres bénévoles : Robert Lelièvre, Jean Claude Launay, Nicolas Richard et Adrien Ricaud pour leurs dévouements.

Pour tous renseignements ou inscriptions, contactez Guillaume Bourel au 06.63.97.59.54



*Le bureau et les joueurs vous souhaitent à tous
de bonnes fêtes de fin d'année.*



Office Intercantonal Sport et Jeunesse Cantons de Pipriac et Maure de Bretagne

2, rue de la libération
35550 PIPRIAC

@ : office.jeunesse@orange.fr

COMMUNE DE SAINT-GANTON

Tu as 14 ans et plus,
tu as du temps libre,
tu as des projets:

Ta commune et les animateurs de l'office des Sports et Jeunesse
te proposent :

Sorties

**OUVERTURE D'UN FOYER
OU
D'UN ESPACE JEUNES ?**

Soirées

Activités sportives et/ou culturelles

Nous contacter:

Stéphanie SENN
Fabrice BODIGUEL: 06.31.41.32.07/ 06.64.76.00.22

ANCIENS COMBATTANTS

Hommage pour la Guerre d'Algérie

Pour honorer la mémoire des anciens combattants et victimes de toutes les guerres, trois dates sont retenues chaque année :

- le 5 décembre la fin de la guerre d'Algérie
- Le 8 mai l'armistice de la guerre 39-45
- Le 11 novembre l'armistice de la grande guerre 14-18

A chacune de ces commémorations, une gerbe de fleurs est déposée au monument aux morts.

Cette année, le repas annuel des anciens combattants a eu lieu le samedi 8 novembre. 80 personnes étaient présentes. A cette occasion, je tiens à remercier les anciens combattants et sympathisants de Saint Ganton, Saint Just et des communes environnantes ainsi que le club de l'Eternelle Jeunesse qui sont venus très nombreux.

Dimanche 9 novembre, après la messe qui a eu lieu à Saint Just et le dépôt de gerbe au monument aux morts, deux anciens combattants de la guerre d'Algérie ont été décorés :

GODET Daniel et GUEHENEUC Roger

Moment très émouvant qui rappelle beaucoup de souffrances et de sacrifices. Trente mois à escalader les montagnes avec toujours la peur au ventre et la crainte de tomber dans une embuscade.

Ces deux jours passés ensemble ont été, pour nous, l'occasion de nous rencontrer dans une bonne ambiance.



Le président

Classes 8

Samedi 4 octobre, 37 personnes, de 1 semaine à 80 ans, ont posé pour la traditionnelle photo des **classes 8**.

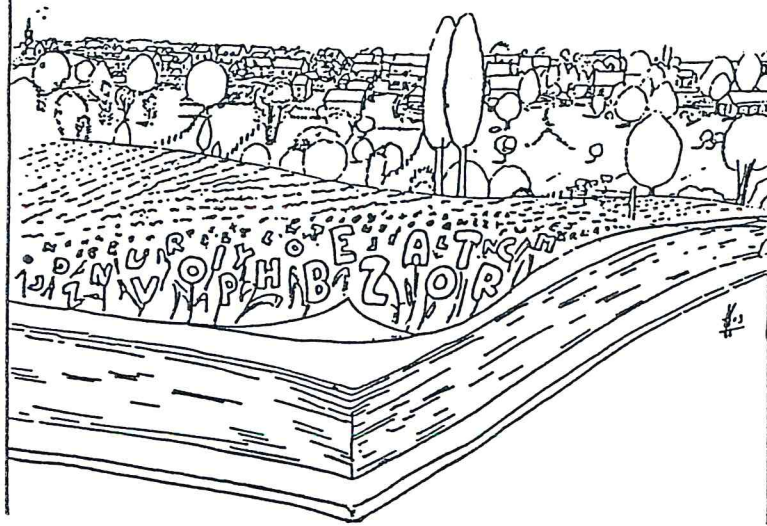
Patrick Trémaudan, de Guipry pour la photo, La Crémaillère, pour le repas... que demander de mieux pour cette journée de retrouvailles.

Merci aux 40 ans pour l'aide dans l'organisation...



Les 20 ans des classes 8

Bibliothèque De Saint-Ganton



Bibliothèque

Cette année, encore, « LIRE EN FÊTE » a donné lieu à des rencontres satisfaisantes. Comme nous vous le disions, dans notre bulletin de Juin : notre « bistrot-lecture » sur le thème du voyage a commencé le Vendredi 10 Octobre, au RELAIS DES MENHIRS à SAINT JUST avec le récit de Monsieur Robert BARTHE, qui nous a conté ses 7000 kms de l'Atlantique à la Baltique avec commentaires et images à l'appui.

Le samedi 25 octobre, nous avons convié les enfants Saint-Gantonnois à nous rejoindre et une trentaine – lecteurs ou non – ont répondu à notre invitation. Ils ont apprécié les lectures qui leur ont été faites, se sont livrés à un exercice de modelage et ont goûté des friandises bio avant de repartir avec, chacun, un ouvrage offert par notre association.

Notre souhait est de leur indiquer le chemin de notre bibliothèque et leur donner l'envie d'y revenir.

L'équipe des bénévoles

Notre Bibliothèque est ouverte tous les samedis – sauf fériés- de 10 h. à 12 h.

CERCLE ETERNELLE JEUNESSE

« L'amour est un bouquet de violettes ... »

Attirés par l'envie de réentendre ces jolis airs chantés - il y a quelques années - par Luis MARIANO, nous sommes partis, le lundi 8 décembre, pour le Palais du Grand Large à SAINT MALO. Il faisait froid Place de l'Eglise où nous avions rendez-vous, le car se faisant attendre, mais, un magnifique lever de soleil laissait présager une belle journée.

Le spectacle, son chanteur et ses danseuses, nous a tenu sous son charme et nous avons passé un excellent moment. Le repas qui nous a été servi dans le restaurant panoramique avec vue sur la mer a été très apprécié et l'orchestre a permis aux nombreuses personnes présentes de « tricoter des gambettes » sur les airs de valse, tango, slow, danses bretonnes etc...

Nous envisageons une sortie-dégustation tête de veau à Noyal-Châtillon pour courant Janvier 2009 avant de songer à la tenue de notre assemblée générale statutaire qui se tiendra - sauf avis contraire - le MARDI 27 JANVIER 2009. Vous en serez tenus informés, comme d'habitude.

En attendant, puisque Décembre s'est bien installé, bonnes fêtes de Noël et de jour de l'An pour toutes et tous.

*La secrétaire,
Marie-Pierre BOURHIS*



QUAND LES ROCHES NOUS PARLENT...



Des pierres et des hommes

Le but de la randonnée est d'inciter à découvrir quelques grands processus géologiques en observant les matériaux utilisés en construction, dans le bati du bourg et du village de la Roche.

Le circuit emprunte le sentier d'interprétation inauguré le 18 juillet, pour découvrir sous nos pieds ce patrimoine étonnant, que nos ancêtres ont su exploiter pour bâtir en dur leurs habitations.

L'animateur

Jean PLAINE, conservateur du Musée de Géologie à l'Université Rennes 1, est membre de la Société Géologique et Minéralogique de Bretagne. L'un de ses statuts est de diffuser la notion de patrimoine géologique pour participer à sa conservation et à sa valorisation.

Brève histoire du Massif Armorica

Jean résume brièvement la géologie du Massif Armorica, à l'aide de schémas et de cartes. Les roches les plus vieilles actuellement connues, sont les gneiss de Port Béni (Cotes d'Armor). Elles sont âgées de 2 milliards d'années.

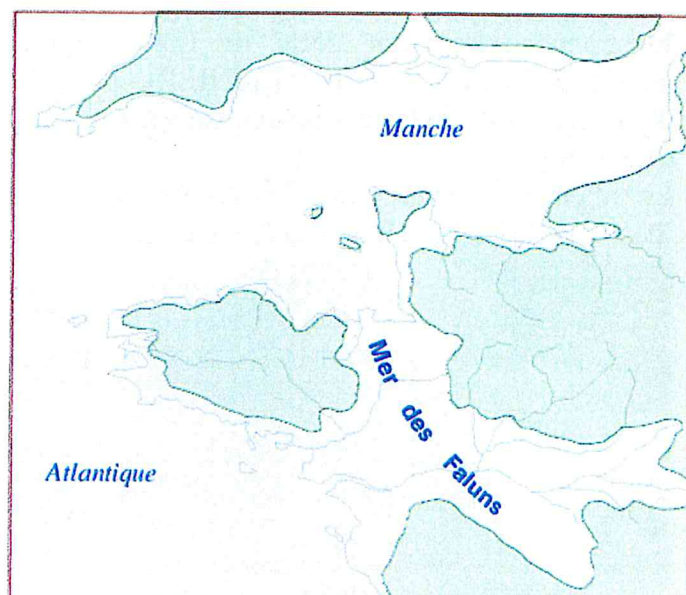
Une succession de chaînes montagneuses vont se former, se détruire et laisser place à la mer. L'eau érode les matériaux les plus tendres, les transporte, les dépose transformant les paysages.

Vers 600-550 millions d'années : une première chaîne de montagne dite Cadomienne se forme.

Des sédiments marins dits briovériens, produits par l'érosion de cette chaîne se déposent à sa périphérie, en particulier dans ce qui constitue le bassin rennais. Vers 480-450 millions d'années (Ordovicien), le Massif Armorica est le lieu de dépôts sédimentaires continentaux ou marins peu profonds, avec notamment des séries rouges (Erquy, Cap Fréhel, Pont-Réan), des grès beige/jaunâtres (St-Malo de Phily, St-Germain/Ille, ...), des argilites noires (futures ardoises : Ste-Marie de Redon, Derval, Angers, ...)

Vers 350-300 millions d'années une nouvelle chaîne de montagne se forme, la chaîne Hercynienne (comme l'Himalaya). Mise en place des granites du sud (Questembert, ...) et de l'ouest (Pontivy, ...)

Vers 11 millions d'années : la mer des Faluns occupe le bassin rennais actuel.



La Mer des Faluns dans l'Ouest de la France

source : Société Géologique et Minéralogique de Bretagne (SGMB)
<http://sgmb.univ-rennes1.fr>

Dans le cimetière, la tombe commune des prêtres sert de support pour rappeler que les roches sont classées en trois familles :

- roches sédimentaires suite érosion des reliefs : argile, grès armoricain, calcaire, ...
- roches magmatiques remontent à la surface : granite, ...
- roches métamorphiques subissent des modifications, cause pression et température : schiste, ...

Le clocher construit de 1856 à 1861 est composé de grès (sable consolidé) qui se débitent en moellons. Il provient des carrières de la Morinais qui se trouvaient en Langon.

Une maison a été reconstruite au début des années 1950 dans le milieu de la longère ouest du haut de Gominé avec ce grès dont la couleur jaune contraste avec le bleu des schistes voisins.

Les pierres de remplissage sont du schiste local.

Les belles marches imposantes de l'entrée en schiste bleu viennent probablement de Renac ou St-Just. Le schiste vient du mot schistosité, en grec « skistos », qui signifie que l'on peut fendre.



La fontaine St-Eutrope

Fin 19ème, l'entourage de la voûte se voit attribuer des briques fabriquées à Langon avec de l'argile extrait en bordure de la Vilaine. Ces briqueteries ont fonctionné presque un siècle, de 1880 jusqu'aux années 1970 (voir Marina GASNIER). Beaucoup d'entourages de portes et fenêtres ont été remaniés à cette époque.

La vallée en contrebas, avec le ruisseau de la Couarde illustre l'érosion des matériaux les plus tendres.



Le panneau de visée (arrêt n°3 du sentier d'interprétation) possède à son pied un bloc de schiste aux couleurs bleu et rouge. Cette particularité est une transformation chimique complexe due aux composants de la roche et aux variations de température issues du granite qui se trouve probablement au-dessous. Cette particularité est présente près de la Gacilly où l'on connaît la présence de roches granitiques, sous le schiste.

Le p'tit rotiet (nom du chemin très raide qui grimpe vers la Cohue : voir fiches du sentier)

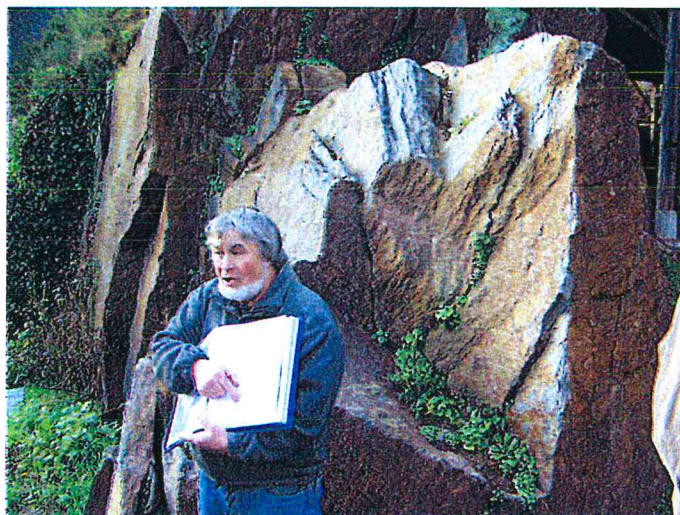
Au pied de ce raidillon, le schiste affleure montrant les plissements dus à de très fortes poussées. Le mur de l'ancien presbytère est composé de ces morceaux de schiste plissé. De l'autre côté du chemin, les palis du pays de Redon dressés rappellent l'emploi de ces feuilles de schiste bleu pour fabriquer les clôtures.

Le village de la Roche

Contrairement aux apparences, il n'est pas entièrement construit sur la pierre. Les travaux récents du tout à l'égout, ont mis en évidence des poches de terre glaise dont certaines pierres présentent un aspect fortement dégradé. Une roche rapportée donne l'occasion de rappeler le poudingue de Gourin issu du briovérien. Ces roches sont en forte densité au-dessus du village de Gominé et du moulin de la Tombe.

La carrière

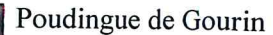
Les plaques de schiste sont très visibles ainsi que l'orientation est-ouest des filons. La carrière n'est plus en activité, mais Emile mentionne que des blocs de grosse taille continuent à se détacher, sous l'effet de l'érosion provoquée par l'eau. Non loin du village, un bloc de schiste garde la mémoire d'un terrier : trace d'un ver marin fossilisé.



6

44

2



Il a également participé à construire la très belle exposition « les Roches Armoricaines », aux Champs Libres à Rennes. Et puis il reste, le Musée de la Faculté des Sciences ...



45

